

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 septembre 2020

Le 17 septembre 2020, à 19 h 30 en la mairie de Montmachoux se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire Patrick **JACQUES**, sur convocation remise le 10 septembre 2020.

Étaient présents : Bernard CRETON, Patrick JACQUES, Sylvie ROY, Thibaut PLATEAU, Frédérique SAMELOT, Claudine SANTALO-MERLIER, Laurent SIMON, Gérard TOURNIER, Anouk VAN, Henriette VIELLE.

Absent excusé : Christophe MARCHAND (pouvoir à Anouk VAN)

Secrétaire de séance : Bernard CRETON

Avant de débiter la séance, monsieur le Maire demande qu'un point portant sur la signature du lot n°4 du marché de réfection de l'église soit ajouté à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal donne son accord.

Adoption du compte-rendu de la séance du 30 juin 2020

Monsieur le Maire donne la parole aux membres présents du conseil quant au procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 30 juin 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents, **approuve** le compte-rendu de la séance du 30 juin 2020.

Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : Désignation des commissaires

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du Maire ou d'un adjoint délégué, Président de la commission,
- De 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat de cette commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Il appartient au conseil municipal de proposer une liste de contribuables composée de 24 noms, parmi lesquels le Directeur Départemental des Finances Publiques désignera les commissaires appelés à siéger au sein de la CCID de MONTMACHOUX.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'arrêter la liste des contribuables susceptibles de siéger au sein de la CCID, comme suit :

NOMS	PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	ADRESSES
MARCHAND	Christophe	12/6/1955	11 rue de Villeneuve
CRETON	Bernard	18/3/1955	9 rue de Villeneuve
PLATEAU	Thibaut	24/9/1973	7 rue du Pilori
TOURNIER	Gérard	13/10/1953	46 Grande Rue
SANTALO-MERLIER	Claudine	9/3/1959	4 Ruelle du Puits
ROY	Sylvie	22/1/1960	11 Grande Rue
SAMELOT	Frédérique	7/11/1984	20 Rue de Villeneuve
SIMON	Laurent	5/8/1971	10 rue de Villeneuve
VAN	Anouk	13/1/1954	11 Rue de Villeneuve
VIELLE	Henriette	27/2/1957	15 Grande Rue
LEGUERN	Patrick	5/5/1961	44 Grande Rue
DORANGE	Régis	25/3/1952	6 Bis Chemin du Paradis, VOULX
CRETON	Lydie	16/4/1959	9 rue de Villeneuve
PHILIPPE	Jocelyne	10/6/1955	40 Grande Rue
BLANCHET	Marie-Hélène	17/5/1950	3 Route de la Brosse Montceaux
DUBOIS	Martine	27/5/1954	14 Rue de Villeneuve
BALSALOBRE	Francis	30/6/1957	7 Rue du Libenois
ROY	Pascal	12/5/1954	11 Grande Rue
FONTAINE	Maryse	10/9/1948	4 Rue de Montmachoux
PIESSE	Bernard	20/4/1927	19 Grande Rue
DIGOIN	Jean-Jacques	30/12/1948	26 Grande Rue
BRIANCHON	Daniel	21/10/1948	11 Rue de la Bavette
BORDIER	Michel	21/2/1941	22 Grande Rue
HELIOT	Françoise	1/2/1947	2 Sentier des Bourgets

Restauration de l'église :
Restauration de la chaire à prêcher et des bancs (ISMH)
Dossier de demande de subvention auprès du département

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de restauration de la Nef de l'église St Martin. Au sein duquel, il est envisagé la restauration des parements extérieurs puis des parements intérieurs et du mobilier.

Il précise que cette opération d'ensemble a fait l'objet de demande de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) d'Ile de France et qu'il est envisagé de solliciter une subvention pour la restauration de la chaire et des bancs du chœur et de la nef auprès du Département de Seine et Marne au titre du 'Mobilier Protégé', en complément de ce financement notifié.

Il est précisé que cette délibération annule et remplace celle prise lors du conseil municipal du 23 mai 2020 ayant le même objet mais sur un montant d'opération moindre.

Eglise St Martin : Restauration de la chaire à prêcher et des bancs du chœur et de la Nef

Le montant prévisionnel des travaux est le suivant :

Restauration de la Chaire à prêcher :	
Coût des travaux HT :	12 131,00 € HT
Restauration des bancs du Chœur et de la Nef :	
Coût des travaux HT :	32 754,00 € HT
Total des Travaux :	
Total HT :	44 885,00 € HT
TVA 20,00 % :	8 977,00 €
Total TTC :	53 862,00 € TTC

Le financement de cette opération serait le suivant :

Département de Seine et Marne – Mobilier protégé, 70% du coût H.T. des travaux, sollicité à 68,27% :	30 642,00 €
D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France), Plafonné à 20 % d'un montant retenu de 26 330,00€HT. Notifié sur un montant d'opération plus large et représentant pour ce mobilier la somme de : :	5 266,00 €
Total des subventions publiques :	35 908,00 € HT
Participation du Maître d'Ouvrage :	8 977,00 €
Tva 20,00% à provisionner :	8 977,00 €
Total TTC :	17 954,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'opération présentée dans sa globalité pour un montant de 44 885,00 € HT, soit 53 862,00 € TTC ainsi que son plan de financement,

Décide l'inscription de la dépense au budget de la collectivité,

Mandate Monsieur le Maire pour déposer le dossier de demande de subvention auprès du département de Seine et Marne,

S'engage à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'autorisation de démarrage anticipé,

Mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de ces travaux.

Rapport 2019 du service public d'assainissement

Monsieur le Maire indique que la compétence d'assainissement collectif de la commune a été déléguée à la SAUR, par contrat DSP du 1^{er} Juillet 2016.

Au cours de l'année 2019, les études pour la reconstruction de la STEP se sont poursuivies.

Le tarif d'une facture de 120 m³ d'eau assainie s'est élevé à 524,16 €, en hausse de 1,17 %.
Le prix TTC du m³ a été de 4,37 € (prix moyen en Seine et Marne en 2019 : 4,91 €.)

L'exploitant a indiqué dans son commentaire que « les bilans 24 h effectués depuis plusieurs années montrent un traitement des effluents non performant, ce qui montre un besoin de réhabilitation de l'installation.

Le traitement aux ultraviolets a été arrêté ; ce dernier n'étant plus efficace et obligeait à une consommation plus importante sans présenter de résultat. Les lits de sable sont complètement colmatés. »

Le Conseil Municipal déclare avoir pris connaissance du rapport 2019 du service public d'assainissement.

Point ajouté en début de séance

Signature des marchés de travaux relatifs à la restauration de l'église Saint-Martin

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil municipal le projet de restauration de l'église Saint-Martin.

Il précise que pour mener à bien ces travaux une consultation a été lancée, en procédure adaptée, afin de désigner les entreprises chargées de la réalisation.

L'attribution des lots 01, 02 03 et 05 a été actée par délibération du Conseil municipal en date du 30 Juin 2020. Le lot 04 n'avait pas été attribué car une procédure de négociation était en cours.

A la vue du rapport d'analyse des offres, établi par le cabinet 2BDM Architectes, le choix s'est porté sur l'offre suivante :

LOT 04 MENUISERIE SERRURERIE

ATELIER JEAN-MARC DARDE à

Offre tranche ferme HT : 41 724,00 €

Offre PSE2 HT : 44 885,00 €

Soit un total HT de : 86 609,00 €

Le montant total de l'opération, incluant l'ensemble des lots, est de : 357 153,01 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché désigné ci-dessus.

Informations et questions diverses

Permanences du mardi : Monsieur le Maire souhaite que reprennent les permanences du mardi soir (18 h 30 à 19 h 30). Bernard CRETON et Gérard TOURNIER sont chargés de la mise en place et de la formation des élus, qui assureront ces permanences.

Information sur la cérémonie de signature avec la Fondation du Patrimoine, le 3 octobre, à 11 h.

Repas des aînés : En raison de la crise sanitaire, ce repas traditionnel sera remplacé par un colis de Noël.

Petit Journal : Articles à préparer sur les manifestations organisées cette année, pour une parution à la fin du mois de septembre.

La séance est levée à 20 h 30.

Montmachoux, le 17 septembre 2020.

Le Maire,
Patrick JACQUES

